



Acteurs de l'Industrie du Rétrofit électrique

Communiqué de presse
Paris, le 27 mai 2020

Plan de relance de la filière automobile

L'Etat Français accorde une « prime à la conversion » pour le retrofit, jusqu'à 5.000 euros pour changer son moteur thermique pour un moteur électrique.

Mardi 26 mai, dans le cadre du plan de relance de la filière automobile, Emmanuel Macron, Président de la République, a annoncé un objectif de production d'1 million de véhicules propres en France d'ici 2025 et son ambition de faire de la France le premier pays producteur de voitures électriques en Europe.

Le chef de l'état a mis l'accent sur l'importance des véhicules électriques et précisé le montant des aides et bonus octroyés pour la mobilité électrique.

Nouveauté : une prime de 5.000 euros pour le retrofit

L'état a annoncé officiellement l'éligibilité à la prime à la conversion pour la transformation d'un moteur thermique en un moteur électrique, dite « retrofit électrique », au même titre que l'achat d'un véhicule électrique d'occasion, de 5 000€ selon des critères de ressources.

" Cette annonce est une nouvelle très positive pour la filière industrielle du retrofit. C'est une reconnaissance en tant que solution innovante qui répond parfaitement aux enjeux de mobilité durable, d'industrie française, de transition énergétique et d'économie circulaire.

Le retrofit est une solution de bon sens, car cela consiste à mettre une nouvelle motorisation et des batteries neuves et d'une sécurité optimale dans une voiture thermique en très bon état ... et ainsi lui permettre de rouler beaucoup plus longtemps sans polluer.

C'est une innovation clé pour capitaliser sur notre savoir-faire automobile, convertir au lieu de mettre à la casse des voitures diesel ou essence en très bon état et créer une filière made in France vertueuse et créatrice d'emploi. Cette technologie d'avenir s'inscrit parfaitement dans "le plan de défense de l'industrie française".

Le soutien et l'implication des pouvoirs publics sont indispensables pour pouvoir développer la filière, accompagner et aider les acteurs, octroyer des aides financières aux particuliers et professionnels pour convertir leurs véhicules en électrique. Cela nous permettra de convertir 1 million de véhicules, ce qui est une belle et salutaire ambition" commentent Arnaud Pigounides et Gérard Feldzer - Co-Présidents de l'association AIRE.

Le retrofit une innovation industrielle en France

Depuis le 3 avril, date de parution au Journal Officiel de la République le retrofit en France est autorisé. Désormais, tous les véhicules thermiques de plus de 5 ans ainsi que les 2 et 3 roues motorisés de plus de 3 ans, peuvent faire l'objet d'une transformation électrique.

Comment et où rétrofiter ?

Grâce aux rétrofiteurs habilités, qui auront obtenu l'autorisation d'homologation et de leur process de transformation selon le cahier des charges strict issu de la réglementation.

Parmi les avantages des véhicules rétrofités

- Des véhicules rétrofités en France
- La création d'une activité économique nouvelle sur le territoire en direction de la transition énergétique
- Une activité s'inscrivant parfaitement dans les enjeux d'économie circulaire
- Pas d'émissions de CO2
- Des économies au km
- Pas de restriction de circulation dans les ZFE
- Entretien réduit au minimum
- Excellent bilan carbone
- Des avantages au quotidien (stationnements réduits ou gratuits ...).

Plus d'information : <http://www.association-aire.org>